

inFO Retraités

N° 20
2020



Nous formons le vœu que la voix des organisations syndicales et, au premier plan, la nôtre soit entendue et nos propositions et revendications prises en compte pour un climat social enfin apaisé.



DANS CE NUMÉRO

Fiscalité
Santé
Chiffres
Municipales

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'année 2019, comme les précédentes, a été une année de combat et le 5 Décembre un mouvement de grève interprofessionnelle et de manifestations contre la réforme des retraites a été lancé par l'intersyndicale et se poursuit aujourd'hui sans répit.

L'opinion, d'ailleurs, soutient encore majoritairement ce mouvement et le nombre de manifestants est encore aussi important quoiqu'en disent les médias. Pas de lassitude donc et toujours la même détermination.

A ce jour et à la veille du conseil des ministres qui examinera le projet de loi de réforme des retraites nous ne pouvons que rester dans l'expectative mais déterminés.

Dernière minute :

Le projet de loi a reçu un accueil plus que réservé au Conseil d'Etat : la Haute Assemblée a critiqué notamment le recours aux ordonnances sur des dispositions structurantes du projet.

Les retraités ont d'emblée exprimé leur solidarité envers leurs camarades en activité :

Les retraités entendent ainsi défendre non seulement leurs droits, car ils seront évidemment impactés d'une manière ou d'une autre par cette réforme, mais ils entendent aussi défendre l'avenir de leurs enfants et petits-enfants. Les retraités ont ainsi participé à tous les rassemblements organisés depuis le 5 Décembre 2019.

Les retraités veulent également, par leur présence dans les manifestations et leur communication dans les médias, interpeller le gouvernement sur leurs propres revendications d'ailleurs récurrentes et qui ne sont toujours pas entendues.

L'UFR FGF FO, enfin, a ouvert le 6 Janvier une « **cagnotte solidarité** » invitant les retraités de la Fonction Publique à venir en aide aux camarades grévistes. La FGF centralise les chèques des donateurs. La Confédération, relayée par les UD, a pris une initiative similaire.

Bernard RIBET



SANTE : BON A SAVOIR

(Extrait de Sciences Avenir n° 823)

Avec l'âge, l'un des principaux dangers est la fonte musculaire et la perte de force.

Le problème c'est qu'on a souvent tendance à réduire les apports en protéines dans l'alimentation alors que, justement, les besoins augmentent pour lutter contre cette perte de masse musculaire. Il faut donc veiller à consommer suffisamment de protéines, notamment les poissons riches en Oméga 3, à penser aux légumes et aux céréales. Selon une étude (Pasquid) menée sur 2.000 personnes ayant suivi ce régime, le risque de démence a en outre été diminué de 40 %.

Goût et odorat deviennent naturellement moins sensibles avec l'âge. Attention à ne pas compenser en salant davantage : le sel favorise l'hypertension, principal facteur de risque des accidents cardio-vasculaires avec l'âge. Pour rehausser le goût, pensez aux épices et aux herbes aromatiques.

Les seniors ressentent moins la soif mais les besoins en eau ne diminuent pas pour autant : il reste indispensable de boire 1,5 litre d'eau par jour.

Environ 85 % des plus de 50 ans présentent un déficit en vitamine D : or, si elle est indispensable à la bonne santé du squelette (lutte contre l'ostéoporose) et des muscles, elle joue aussi un rôle essentiel dans le métabolisme global et notamment dans la lutte contre l'apparition de la maladie d'Alzheimer (risque multiplié par 2 chez des patients en déficit selon une étude parue en 2014). Mieux vaut donc réaliser un dosage sanguin, et envisager avec votre médecin traitant une supplémentation si nécessaire.

Une heure d'activité physique modérée 3 fois par semaine enrayer la fonte musculaire et prévient l'apparition de maladies neurovégétatives.

5 aliments à privilégier :

- ⇒ Les poissons gras (saumon, sardine) au moins 2 fois par semaine : source de protéines, fer et riches en oméga 3.
- ⇒ Les produits laitiers : (lait de vache, yaourt, fromage à pâte dure) en consommer 4 par jour, riches en calcium.
- ⇒ Les fruits riches en fibres et vitamine C.
- ⇒ Les légumes : riches en eau et vitamines B et C, coupler 5 fruits et légumes par jour.
- ⇒ Les céréales complètes : pâtes, riz, pain, semoule, blé, avoine, quinoa, millet. Consommer des féculents chaque jour et les préférer « complets » « à base de céréales », riches en minéraux et fibres.

Médicaments homéopathiques : remboursés à 15 % par la sécurité sociale au lieu de 30 %.
Objectif : déremboursement total en 2021.

Remboursement à 100 % de certaines lunettes et prothèses dentaires :

- « certaines » lunettes : remboursement intégral d'une paire de lunettes avec montant base 30 € - verres amincis et traités anti-relief mais non les verres progressifs.
- « certaines » prothèses : remboursement intégral des produits en céramique sur le devant et en métal sur les molaires.

Les retraités : ces actifs bénévoles

Déjà fin Décembre 2018, selon un hebdomadaire aux sources fiables, à Matignon, on taclait ainsi les retraités : « *on ne dit pas assez que les retraités sont des nantis* ».

Ces propos sont tenus afin d'accréditer, dans l'opinion, le bien fondé des prélèvements et autres gel ou sous-indexation des pensions imposés aux retraités. Et ce, en dépit d'une réalité : celle de la baisse automatique et régulière de leur pouvoir d'achat eu égard au coût de la vie et notamment des dépenses contraintes.

Les médias ont relayé ce discours inique et nous devons encore aujourd'hui faire face à une opinion qui se laisse abuser. Il est grand temps d'affirmer haut et fort ce que près de 16 millions de retraités représentent pour notre pays.

PEUT-ON SE PASSER DE NOUS ?

Indépendamment du poids des retraités dans notre économie, il faut souligner leur rôle majeur de soutien et de proximité à l'égard de leurs enfants et petits-enfants ou comme aidants familiaux.

On n'insistera jamais assez sur la place prépondérante que les retraités occupent dans le bénévolat.

Les retraités sont sollicités dans les secteurs caritatifs et associatifs : nombre d'associations reconnues d'utilité publique d'ailleurs, ne pourraient fonctionner sans l'aide des retraités. Mais ils sont également présents dans diverses commissions administratives, conseils d'administration d'hôpitaux ou autres institutions, ou assurent un mandat électif. Nombreux sont les retraités qui apportent ainsi leur contribution bénévole au fonctionnement du service public.

Les études qui ont été faites sur le sujet révèlent des chiffres potentiellement significatifs de l'enjeu que représente l'engagement des retraités dans notre pays comme d'ailleurs l'importance du bénévolat d'une manière générale.

On estime à 43 % les volontaires bénévoles réguliers ou occasionnels, soit 22 millions de personnes âgées de 18 ans et plus, qui consacrent en moyenne 100 à 111 heures par an, voire beaucoup plus pour les participants à plusieurs activités et ils sont nombreux surtout parmi les retraités.

Le volume global du bénévolat représenterait 1 300 000 à 1 460 000 emplois ETP (équivalent temps plein) et un chiffre d'affaires de 12 à 17 Md € soit 1 à 2 % du PIB.

La part des seniors de 65 ans à 75 ans et plus dans le bénévolat en France représenterait près de 53 % et un budget annuel de l'ordre de 7 Md €.

Il faut bien savoir de quoi on parle : un certain nombre de chiffres circulent tout aussi différents les uns que les autres mais ils ne prennent pas toujours en compte l'ensemble des activités bénévoles qui ne se limitent pas, loin s'en faut, aux seules activités associatives.

Les études les plus récentes (enquête Occurrence – Bayard notamment) montrent que « **l'engagement social augmente à proportion de l'avancée en âge** ». En matière de bénévolat social, les plus de 65 ans représentent 40 %. De même 42 % des plus de 60 ans prennent en charge un proche dépendant.

Lien intergénérationnel, contributeur social, collaborateur du service public, le tout bénévolement : Osera-t-on encore dire que les retraités sont des inactifs ?

Le 5 Décembre 2019 l'UFR FGF FO appelait les retraités de la Fonction publique à cesser leurs activités bénévoles pour rejoindre les manifestants mobilisés pour la défense des retraités.

Que se passerait-il si, à force d'être bafoués, les retraités amers, découragés, désillusionnés finissaient pas remettre en question leurs engagements ?

Notre pays n'a pas les moyens de se passer des retraités : qu'on se le dise ! Et qu'on le veuille ou non, ce constat est en lui-même un moyen de pression et un sérieux avertissement.

Bernard RIBET



Les retraités seront directement impactés par le projet de retraite qui, contrairement aux allégations du gouvernement, ne concerne pas seulement les futurs retraités.

Hélas, trop de retraités n'ont pas encore compris qu'ils sont directement et personnellement concernés par la réforme des retraites, leurrés par les propos du gouvernement qui laissent à penser que seuls les futurs retraités sont impactés.

Mais il n'en est rien !

Petit problème arithmétique : le gouvernement veut limiter à 14 % du PIB le coût des retraites. Sachant que le pourcentage de retraités dans la population va croître jusqu'à atteindre près de 30 % en 2030 :

- en imaginant que le montant du PIB est fixe, quel sera le montant des retraites par retraité : sera-t-il fixe ? ou faudra-t-il baisser les retraites pour chacun d'entre nous afin de rester dans l'enveloppe des 14 % ?

- en imaginant que le PIB diminue ?

Et pour les as en statistiques : quelle est la probabilité pour que le PIB de la France augmente proportionnellement autant que le pourcentage d'augmentation du nombre de retraités, soit 30 %, afin de garantir une retraite de même niveau ?

Le gouvernement veut une caisse « à l'équilibre », mais si notre pays entre dans une crise démographique ou économique, elle engendrera obligatoirement la diminution des cotisations ce qui amènera une baisse des recettes de cette caisse. La variable d'ajustement sera forcément une baisse du point qui diminuera les prestations afin de rester dans l'enveloppe de la caisse. On imagine bien que cette baisse ne pourra pas uniquement impacter les nouveaux retraités ce qui serait injustifiable, au nom de l'équité.

Pour mémoire, l'exemple suédois qui a été mis en œuvre en 1995 est édifiant car il démontre que le système à points ne garantit absolument pas le niveau des pensions. L'insuffisance de recettes a imposé la variation du niveau de pensions distribuées. C'est ainsi que les retraités suédois ont vu leur pension baisser de 3 % en 2010, de 4,3 % en 2011 et de 2,7 % en 2014. La Suède compte aujourd'hui 14,7 % de retraités pauvres alors que le pourcentage est de 7,5 % en France.

Pour les fonctionnaires, les pensions sont actuellement imputées sur le budget de l'État. Or le code des pensions civiles et militaires est amené à disparaître, ce qui va de pair avec la volonté de casser la Fonction publique. En transformant notre pension actuelle en points pour la faire entrer dans ce régime dit universel, le montant de notre pension n'est plus garanti et il suivra l'évolution du point.

Et pouvons-nous croire le gouvernement qui clairo-ne que le montant actuel de nos pensions sera sauvegardé alors même que la loi prévoit déjà l'indexation de nos pensions sur le coût de la vie et que cette loi n'est pas respectée ?

Les actuels pensionnés ne peuvent donc pas se désintéresser de ce combat.

Non seulement nous sommes personnellement concernés mais nous devons nous souvenir que, à l'image de nos parents, nous devons protéger les plus jeunes des risques encourus.

·

C'est aussi toute la question de savoir dans quelle société nous voulons vivre.

A la vision individualisée : « Un euro cotisé donne les mêmes droits », qui accentue les inégalités de la vie active, notamment pour les femmes, nous préférons garder le principe érigé par le Conseil National de la Résistance : « Chacun cotise selon ses moyens, chacun perçoit selon ses besoins ».

Geneviève CHAUSSE

Vice-Présidente



FISCALITE :

Taxe d'habitation :

les foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 432 € seront totalement exonérés de taxe d'habitation en 2020.

Cet impôt sera supprimé pour tous les ménages en 2023.



Réforme du barème de l'impôt sur le revenu :

L'impôt devrait baisser en 2020 pour les deux premières tranches imposables :

- ⇒ 350 € en moyenne pour les ménages dont la tranche d'imposition était de 14 %.
- ⇒ 180 € pour les ménages imposés à 30 %.

Le taux de la 1^{ère} tranche passe de 14 à 11 %. Par contre et dès la 2^{ème} tranche les seuils sont abaissés à 25 659 €.

Rappel du barème :

Tranche	Revenu imposable	Taux impôt
1	Jusqu'à 10 064 €	0 %
2	De 10 065 € à 25 659 €	11 %
3	De 25 660 € à 73 369 €	30 %
4	De 73 370 € à 157 806 €	41 %
5	Au-delà de 157 807 €	45 %

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Galette des Rois :

Très ancienne coutume de la Rome antique en l'honneur de Saturne, Dieu de l'Agriculture et du Temps début janvier : maîtres et esclaves à cette occasion mangeaient ensemble. A défaut d'une pièce d'or ou d'argent une fève (un haricot) était introduite dans le gâteau afin de désigner le roi éphémère du festin qui pouvait être un esclave.



La coutume s'est perpétuée : la fève étant introduite dans du pain puis dans une brioche mais avec une autre signification : il s'agissait alors de désigner un chef. La galette des rois est une tradition française instituée par l'Eglise catholique au 13^{ème} siècle mais qui s'est répandue en Europe et en Amérique. L'Eglise catholique, comme d'ailleurs pour d'autres rites païens a maintenu la tradition mais en la faisant coïncider avec une fête chrétienne, la rencontre des Rois Mages et de l'Enfant Jésus. A partir de la fin du XVIII^{ème} siècle les fèves sont alors en porcelaine représentant l'Enfant Jésus remplacé, à la Révolution, par le bonnet phrygien puis par des figurines à partir de 1870.

Le saviez-vous ? La galette des rois est aussi partagée à l'Elysée, tradition oblige, mais il n'y a pas de fève donc pas de couronne, tradition républicaine oblige ! Le Président de la République – s'il était l'heureux élu ne saurait être couronné (quoique?)

CHIFFRES

Le prix du timbre passe à 1,16 € pour la lettre prioritaire et à 0,97 € pour la lettre verte soit une hausse respectivement de 10,5 % et 10,2 %.

Les assurances vont augmenter en moyenne de :
1,25 % assurance automobile (2,7 % en 2019)
2,20 % assurance habitation (3 % en 2020)

Le tarif réglementé d'EDF a augmenté de 6 % à partir du 1^{er} Juin 2019 et de 1,23 % en Août 2019. Une hausse de l'ordre de 3 à 4 % pourrait être appliquée à compter de Janvier 2020.

Le tarif réglementé du Gaz a été gelé en 2019 et pourrait baisser de 0,9 % en Janvier 2020.

Inflation : fin Décembre 2019 elle était de 1,4 % par rapport à fin Décembre 2018 (1,8 %).

Frais bancaires : hausse de 5% pour près de la moitié des banques.

Les tarifs des péages pourraient encore augmenter en 2020 de 5 %.

Le taux de rémunération des livrets A serait abaissé à 0,5 %. A nouveau le petit épargnant est sacrifié.

Minimum vieillesse :

10 418,40 €/an pour une personne seule
16 174,59 €/an pour un couple

ASPA :

868.20 €/mois pour une personne seule
1 347.80 €/mois pour un couple

Allocation Adulte Handicapé : 860 €/mois

Pensions : montant garanti pour une carrière complète Fonction Publique, indice majoré 227 : 1 170.82 €

Aide-ménagère à domicile : plafonds de ressources :

10 418,40 € pour une personne seule
16 174,59 € pour un couple

N.B. : l'assouplissement des conditions d'éligibilité de l'aide-ménagère à domicile est une revendication de notre organisation syndicale.

SMIC (brut) pour l'emploi d'un salarié à domicile :

10,03 €/heure soit 1 695,07 €/mois pour 169 heures.

LFSS 2020 (Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale) : 4,2 Md d'économie dans le projet initial alors que le système hospitalier est à bout de souffle. Certes il y a eu des mesures d'urgence mais le compte n'y est pas.





MUNICIPALES : les 15 et 22 Mars 2020

Communes de moins de 1 000 habitants : scrutin majoritaire uninominal à deux tours, panachage autorisé.

Au 1^{er} tour : majorité absolue et recueillir ¼ des voix des inscrits.

Au 2^{ème} tour : majorité relative.

Communes de plus de 1 000 habitants : scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Liste complète sans modification dans l'ordre de présentation. La partie hommes/femmes doit être respectée.

Au 1^{er} tour, la liste qui obtient la majorité absolue reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés.

Au 2^{ème} tour, le cas échéant, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10 % des suffrages exprimés sont autorisés à se maintenir. Les listes peuvent fusionner notamment avec celles ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Les conseillers intercommunautaires (groupement de communes) sont désignés dans le cadre des élections municipales et dans l'ordre du tableau.

A Paris, Lyon et Marseille l'élection se fait par arrondissement. Sont renouvelés le conseil municipal et le conseil d'arrondissement.

Les conseillers d'arrondissement sont élus en même temps que les conseillers municipaux. Les conseillers municipaux sont désignés dans l'ordre de la liste.

A Lyon l'élection à la Métropole est distincte de l'élection municipale. Depuis Janvier 2015 la Métropole de Lyon n'est plus un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) mais une collectivité territoriale à part entière créée par la loi. Les conseillers métropolitains à Lyon sont élus en suffrage universel direct, scrutin de listes paritaires à 2 tours majoritaire avec une dose de proportionnelle tel qu'organisé pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Dernière minute : la circulaire Castaner prévoit de n'attribuer une « nuance » politique qu'aux listes candidates aux élections municipales dans les communes de plus de 9 000 habitants... Elle crée également la « nuance » « liste divers centre ».

VOLTAIRE et les voleurs

Dans la vie, il existe deux types de voleurs :

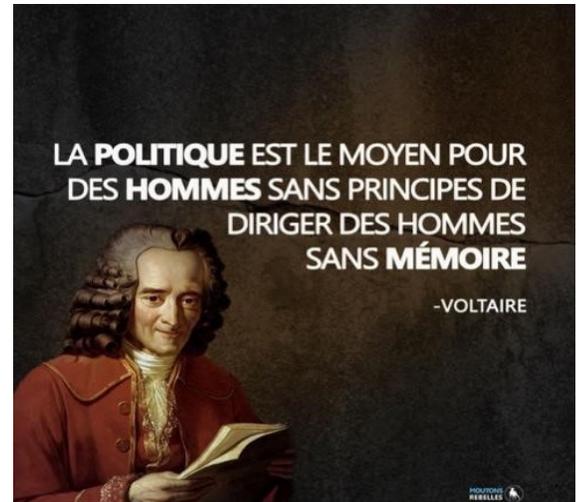
Le voleur ordinaire : c'est celui qui vous vole votre argent, votre portefeuille, votre vélo, votre parapluie, etc...

Le voleur politique : c'est celui qui vous vole votre avenir, vos rêves, votre savoir, votre salaire, votre éducation, votre santé, votre force, votre sourire, etc...

La grande différence entre ces deux types de voleurs, c'est que le voleur ordinaire vous choisit pour vous voler votre bien, tandis que le voleur politique, c'est vous qui le choisissez pour qu'il vous vole.

Et l'autre grande différence, qui n'est pas des moindres, c'est que le voleur ordinaire est traqué par la police, tandis que le voleur politique est le plus souvent protégé par une escorte de police...

A Méditez !!!



BREVES :

Les veuves d'anciens combattants ayant bénéficié de la retraite du combattant pourront bénéficier d'une demie part fiscale à l'âge de 74 ans à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Parmi les annonces du Premier Ministre concernant la réforme des retraites le mercredi 11 décembre 2019 il est notamment indiqué que le système de réversion sera généralisé et garantira au conjoint survivant 70 % des ressources du couple

Rappelons que pour les fonctionnaires il n'y a aujourd'hui ni condition de ressources ni condition d'âge pour l'attribution d'une pension de réversion.

Le gouvernement affirme que les retraités ne sont pas concernés par la réforme des retraites mais qu'en sera-t-il de leurs droits à réversion ? La vigilance s'impose...

Pouvoir d'achat :

La revalorisation des pensions de retraite de base pour 2020 est de 1 % pour les retraités dont la pension est inférieure à 2 000 € bruts et de 0,3 % si la pension est supérieure à ce plafond (loi de financement de la sécurité sociale LFSS pour 2020).

Rappelons que nous sommes tout à fait opposés à un mode de revalorisation discriminatoire en fonction des revenus. Par ailleurs cette revalorisation est sous-indexée par rapport à l'inflation.





*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*



Syndicat FO PREFECTURES
et des services du Ministère de l'Intérieur
13 rue CAMBACERES PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

Télécopie : 0140071022

Messagerie :

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Twitter : @fopref

Facebook : FO PREFECTURES